

Deviens membre


**Tu as fait une demande pour devenir membre d'Agissons!
Il ne te reste plus qu'à mettre en place le versement de ta cotisation. Ton don mensuel est essentiel pour inscrire notre action dans la durée et construire un véritable rapport de force.**

Le montant standard est fixé à 60 CHF par mois.

Des exceptions peuvent s'appliquer selon ta situation — voir les conditions dans l'encadré ci-dessous.

Pour planifier un don mensuel, le mieux est de faire un **virement bancaire permanent** :

1. Tu te connectes à ton appli e-banking préférée
2. Tu scannes la QR facture ci-jointe
3. Tu saisis le montant
4. Tu sélectionnes "virement permanent" et la période/fréquence à laquelle tu souhaites que ton paiement s'effectue

Récépissé Compte / Payable à CH97 0839 0038 9665 1000 0 Agissons! avenue Villamont 17 1005 Lausanne Référence RF03 DON Payable par (nom/adresse) Monnaie Montant CHF Point de dépôt	Section paiement  Monnaie Montant CHF	Compte / Payable à CH97 0839 0038 9665 1000 0 Agissons! avenue Villamont 17 1005 Lausanne Référence RF03 DON Informations supplémentaires Versement de cotisation Payable par (nom/adresse)
---	---	--

L'autre méthode possible est de passer par la page de don d'Agissons! ici : agissons-ch.org/dons
Seul bémole de cette deuxième méthode: les prestataires de paiement taxent une partie des versements.

Règlement pour être membre de l'association Agissons! :

Dans les statuts d'Agissons!, le **montant standard** est fixé à **60 CHF par mois** (ou 720 CHF par an).

Des aménagements sont possibles selon la situation financière du/de la membre :

- **25 CHF par mois** (ou 300 CHF par an) pour les personnes à **revenu modeste** ;
- **5 CHF par mois** (ou 60 CHF par an) dans des **situations exceptionnelles**, sur demande motivée.

Les membres ont également la possibilité de verser une **cotisation solidaire**, d'un montant supérieur au standard. Celle-ci correspond à **1 % du revenu** annuel du/de la membre et est laissée à l'appréciation volontaire.

Remarque sur ce règlement : il s'agit de faire une échelle incitative dont le plancher est fixé à 5CHF/mois. Dès qu'une personne respecte ce seuil elle peut prétendre à être membre mais il faut garder ce cas comme exceptionnel et favoriser un co-financement solidaire et libre des activités d'Agissons!.

En tout temps, tu pourras résilier ton abonnement facilement.

Remarque importante : comme nous exerçons une activité politique, notre association, bien qu'apartisanne, n'est pas éligible au statut d'utilité publique. Par conséquent, les dons ne peuvent pas être défiscalisés.

Si tu as des questions au sujet des dons ou/et du membrariat, écris à :

alexandre.copertino@agissons-ch.org

@AlexandreCopertino - 079 885 66 61

AG!SSONS